TOULOUSE *Les anciens employés de l'usine papetière se portent partie civile contre l'administrateur judiciaire Jean-Marcel Lavergne*

JOB : chronique d'une agonie « programmée »

Sorti de prison en juin, après avoir purgé 9 mois de détention provisoire, l'administrateur judiciaire toulousain Jean-Marcel Lavergne n'en a pas fini avec les soucis judiciaires.

Dans la kyrielle de liquidations d'entreprises suspectes qui lui sont reprochées et les abus de confiance qu'il a reconnus devant les policiers du SRPJ de Toulouse, un dossier trône en bonne place. Celui de l'entreprise papetière Job-Parilux, qui a fermé ses portes au début de l'année.

Les anciens employés de JOB et leurs avocats, Me Pierre Darribère et Me Jean-Claude Marty se sont constitués partie civile devant le juge d'instruction Laurent Nion, en s'appuyant sur les déclarations de M. Lavergne, qui a admis avoir touché un million de F lors de la reprise de JOB par Scheufelen à la société fantôme Gecco-France en 1995.

Selon Jean-Marcel Lavergne, qui était à cette époque l'administrateur désigné par le tribunal de commerce et donc le gérant de JOB, cet argent lui avait été remis par le docteur Weiss, PDG de Scheufelen, pour « mettre en place les procédures nécessaires à l'élimination des syndicalistes les plus virulents ».

Les avocats de JOB sont plus pragmatiques : selon eux, ce million de francs serait le prix payé à l'administrateur par Scheufelen pour être le seul repreneur de la prestigieuse entreprise toulousaine.

« Nous avons la preuve que Gecco-France a été créé de toute pièce par le docteur Weiss et Scheufelen pour capter JOB et surtout ses marques, ses procédés de fabrication, son savoir-faire, et son service commercial », assure Me Pierre Darribère.

BANQUEROUTE ET ABUS DE BIENS SOCIAUX

C'est en 1995 que le groupe papetier de l'industriel Vincent Bolloré vend JOB à Gecco-France. Le tout pour le franc symbolique. Mieux ! Bolloré abandonne alors au nouveau PDG, Youssef Malka une somme de 10 millions de francs (MF) en compte courant et l'équivalent de 50 MF en stock de matière première.

Le plan est simple. Il s'agirait pour les dirigeants de Gecco-France de mettre JOB dans le mur afin de permettre ensuite, en deux temps, à Scheufelen de se porter acquéreur en ne reprenant que les seuls actifs. Ceci expliquerait les dépenses somptuaires de Youssef Malka à la tête de l'entreprise : grands hôtels, voitures de luxe... Le service compable s'aperçoit même que le compte courant est utilisé à payer des factures à des sociétés inexistantes, voire qu'elles alimentent d'autres sociétés de Malka en difficulté.

Les cadres de JOB s'inquiètent. Le comité d'entreprise aussi, qui apprend alors que Gecco-France est une coquille vide, imaginée avec le concours de Patrick Fiebelmann, un vague consultant, et qu'elle est immatriculée à Londres avec un capital de... 10 Livres et non les 10 millions annoncés.

Youssef Malka a beau produire la lettre d'un cheikh saoudien se portant caution de Gecco, il ne fait plus illusion. L'inspection du travail est saisie, puis le procureur de la République pour la banqueroute et les abus de biens sociaux manifestes. Paralèllement aux enquêtes judiciaires (dans lesquelles quatre dirigeants dont Patrick Fiebelmann, et Youssef Malka sont toujours mis en examen), le tribunal de commerce prononce le dessaisissement des responsables de JOB dans le cadre d'une procédure collective. L'administrateur judiciaire, Jean-Marcel Lavergne, entre dans le jeu. Désigné par le tribunal de commerce avec « mission entière », il devient le véritable patron pendant la phase de redressement.

UN « PACTE » ?

Avec le dépôt de bilan de JOB sous le contrôle du parquet, il n'est plus question pour Scheufelen de reprendre les actifs car ceux-ci sont bloqués pour la rémunération des créanciers. Scheufelen est alors obligé de passer par le plan de cession. La difficulté sera vite contournée.

D'autres repreneurs se signalent, mais Scheufelen reste seul en piste. Sur la foi du rapport de Jean-Marcel Lavergne, le groupe allemand emporte le morceau pour 10 millions de francs. En repartant avec 160 des 300 salariés.

Le fameux million de francs remonte à cette période. Le 3 janvier 1996, le groupe allemand prend les rênes d'une usine occupée par le personnel qui s'oppose au plan social. Scheufelen va s'employer au démantèlement programmé de l'usine papetière (notre encadré) qui subira un nouveau dépôt de bilan en juillet 2000. Avec une nouvelle enquête judiciaire à la clef. Parallèlement, une lettre anonyme, parvenue en début d'année sur le bureau du juge Laurent Nion, dévoile l'existence d'un « pacte de corruption » et confirme un montage illégal autour de la reprise de JOB. Cette lettre qui met en cause un magistrat toulousain, a été versée au dossier et a failli valoir au juge Nion un dessaisissement dans l'affaire Lavergne (dessaisissement demandé par le parquet de Toulouse mais refusé par la chambre de l'instruction). La fameuse lettre anonyme, visiblement signée d'un proche du dossier, n'a pas fini de faire parler d'elle.

G.-R. SOUILLÉS

En perdant leur outil de travail, les ouvriers de JOB ont été victimes de prédateurs industriels relayés par la connivence avouée d'un administrateur judiciaire au centre d'une affaire qui réserve d'autres surprises. Photo DDM –

« Il faut espérer que la morale l'emportera »...

A partir de janvier 1996 et l'acquisition de JOB, Scheufelen a réalisé l'opération de démantèlement imaginée initialement. Le groupe allemand s'intéresse avant tout aux marques commerciales de l'entreprise papetière toulousaine. Par un jeu d'écritures, sous forme de retour de créances, Scheufelen va racheter ces marques pour 25 MF par le biais de son compte courant... 18 mois et six jours exactement avant le deuxième dépôt de bilan de juillet 2000. Interdisant du même coup au tribunal de commerce de remonter légalement avant ce délai.

A Toulouse, JOB n'est plus alors qu'une coquille vide qui n'existe plus que par ces actifs immobiliers, bâtiments, machines et surtout terrains (5 hectares) en plein cœur du quartier des Sept-Deniers, qui ne laissent pas indifférents certains promoteurs immobiliers.

« Aujourd'hui, au terme de cette opération, Scheufelen est aussi en grandes difficultés, remarque Me Pierre Darribère, en cessation de paiement virtuelle. Le groupe est devenu la propriété des banques. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre, la morale l'emportera », conclut-il, en précisant qu'il a reçu mandat des salariés avec Me Jean-Claude Marty pour « aller jusqu'au bout ». Et demander enfin des comptes au docteur Weiss, l'ex-PDG deScheufelen.

G.-R. S.

LA DEPECHE DU MIDI